

## **La diplomatie contemporaine dans le contexte de la fraude documentaire en Côte d'Ivoire : implications et solutions.**

Salifou DAO

Institut National Supérieur des Arts et  
de l'Action Culturelle (INSAAC)

Email : [daosalif@gmail.com](mailto:daosalif@gmail.com)

### **Résumé**

*Le phénomène de la fraude documentaire a amené certaines entités administratives à mettre en place un mécanisme d'authentification des actes administratifs. La présente étude qui a pour objectif de montrer que la science archivistique est une alternative crédible dans cette lutte, s'appuie sur une démarche qualitative pour recueillir les données sur le terrain. Les entretiens individuels avec les agents de l'administration publique et des collectivités locales, l'observation directe et la recherche documentaire ont permis d'obtenir des informations mettant en relief l'ampleur de la fraude documentaire au niveau des diplômés, de l'état civil et du foncier. Il ressort de cette analyse, la nécessité de sensibiliser et de former les agents aux techniques diplomatiques d'authentification des actes administratifs.*

**Mots-clés :** Administration, Archives, Diplomatie, Document, Fraude

### **contemporary diplomatic in the context of document fraud in Ivory Coast: implications and solutions**

### **Abstract**

*The prevalence of document fraud has prompted administrative entities to put into place authentication mechanisms for administrative documents. This study which aims to show that archive science is a valuable tool in this endeavor leans on qualitative approach to collect the field data. The individual interviews with the staff of public*

*administration as well as local entities, observations, and document analysis reveal the widespread nature of document fraud, particularly in the areas of diplomas, civil registry, and field investigation. The study reveals the need to sensitize and train agents in diplomatic techniques for authenticating administrative documents.*

**Keywords:** *Administration, Archives, Diplomatic, Authentication, Fraud*

## **Introduction**

Les archives constituent la clé de voûte de toute administration qui se veut performante et crédible. Elles jouent un rôle primordial dans la transparence administrative car elles consignent les décisions, les actions et les mémoires. A cet effet, BATEKO (2015, p. 195) affirme que :

les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective.

Aussi, la Déclaration Universelle des Archives, adoptée le 10 novembre 2011 au cours de la 36<sup>ème</sup> session plénière de l'UNESCO, réaffirme « le caractère unique, à la fois témoignage authentique des activités administratives... ; le caractère essentiel des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens... » (BATEKO, 2015, p. 195).

Au regard de cette référence, nous pouvons affirmer que l'UNESCO reconnaît que les archives doivent protéger les citoyens en garantissant leurs droits. Tout autant, M. CARDIN (2010, p. 30) réaffirme la valeur probante des archives en ces termes :

Les archives sont d'abord, et avant tout créées par et pour les besoins de leurs producteurs. Ces derniers n'ont théoriquement pas intérêt à falsifier les références

à partir desquelles ils, a moins bien sûr qu'ils ne veuillent commettre une malversation. Mais, même dans un tel cas, les archives demeureront des témoins fidèles de la vérité historique de leurs créateurs puisqu'elles reflèteront les tricheries.

En effet, les différentes références posent le problème de l'authenticité des documents. Fondamentalement, les administrations ont pour souci de garder cette authenticité en surveillant les caractéristiques sur lesquelles leur identité est basée. De même, les producteurs de ces documents ont le devoir de maintenir l'intégrité des archives. Car, l'authenticité est, selon M. Cardin, (2010, p. 34) « la non falsification du fait documentaire par le maintien des éléments propres à son identité (ce qui le différencie des autres) et à son intégrité (ce qui atteste son articulation et sa complétude). »

Dans ce sens, il revient aux autorités étatiques et aux responsables administratifs d'aider « la structure à organiser et à gérer ses documents et données pour conserver les documents pertinents pour la gestion et la justification de l'activité, la préservation des droits et obligations... » (AAF, 2020, p 47). Malheureusement, le constat est autre en Côte d'Ivoire avec la fraude documentaire galopante au niveau des diplômes officiels, de l'état civil et du foncier.

En effet, de faux diplômes sont fréquents dans le système éducatif ivoirien ; certains détenteurs de ces faux documents occupent des postes de responsabilité au sein des administrations publiques et privées. L'authentification des diplômes pendant les concours administratifs et académiques révèle une proportion inquiétante de ces faux diplômes.

Par ailleurs, la multiplicité des cas de fraude sur l'identité est une réalité en Côte d'Ivoire. Au premier trimestre de 2023, un vaste réseau de trafic de passeport diplomatique et de fraude à la nationalité a été démantelé par l'Unité de Lutte contre la Grande Criminalité (ULGC).

Le foncier n'échappe pas au fléau de faux documents. Parfois, des propriétaires sont dépossédés de leur bien à cause de la détention de documents frauduleux, d'autres se font arnaquer. Des populations, des villages et des familles entrent parfois en conflit pour cause de documents falsifiés. Les questions relatives à l'authenticité des documents demeurent capitales dans nos administrations, qu'elles soient publiques ou privées. Or, le document, témoin d'une action ou de l'appartenance d'un bien à une personne physique ou morale ne doit souffrir d'aucune contestation. La diplomatie, branche de l'archivistique, aide à lutter efficacement contre cette production d'actes dont l'authenticité est douteuse ou aucunement avérée.

En effet, le terme « diplomatique » vient du latin « res diplomatica », expression qui renvoie à l'analyse critique de la forme des « diplômes », documents prenant une forme solennelle. » (L. Gagnon-Arguin, 2015, p. 32). Aussi, selon le vocabulaire international de la diplomatie (Commission Internationale de Diplomatie, p. 21), il s'agit d'une :

Science qui étudie la tradition, la forme et l'élaboration des actes écrits. Son objet est d'en faire la critique, de juger de leur sincérité, d'apprécier la qualité de leur texte et dégager des formules de tous les éléments du contenu susceptibles d'être utilisés par l'historien, de les dater, enfin de les éditer.

Le champ privilégié de la diplomatie a très longtemps été le Moyen-âge. Ses méthodes sont encore valables aujourd'hui, dès lors qu'il s'agisse d'actes physiques. Face à ce constat, nous postulons que la diplomatie contemporaine est un outil efficace de lutte contre le fléau de la fraude documentaire. De cette hypothèse, se dégagent deux hypothèses subsidiaires, à savoir i) la méconnaissance des caractères internes et externes des documents est un facteur de multiplication de la fraude documentaire et ii) la formation des agents des administrations aux techniques diplomatiques est primordiale pour endiguer le phénomène de la fraude documentaire.

Le champ d'expérimentation de la diplomatie contemporaine est l'administration dans la mesure où elle étudie la forme, la tradition et la genèse des documents. En effet, la connaissance des fondements théoriques de la diplomatie contemporaine aide à maîtriser la circulation verticale et horizontale des informations au sein des entités administratives.

Il existe une diplomatie générale, qui se consacre à l'étude des faits et actes qui ne sont propres, ni à une région, ni à une époque, ni à une chancellerie, mais qui sont indispensables pour traiter de façon utile les actes d'une chancellerie précise et la diplomatie spéciale qui s'intéresse soit aux conditions spécifiques des actes de chacune des chancelleries pontificale ou encore à la chancellerie ecclésiastique, seigneuriale, soit l'acte administratif, judiciaire ou notarié. Le domaine de la diplomatie a été réduit à l'analyse des seuls écrits consignant un acte juridique, titre ou charte.

. .....

Mais avant tout, il importe de clarifier certains termes : la forme des actes, est l'ordonnance interne de l'écrit, le moule dans lequel est coulé le cas concret, caractères matériels et caractères internes relatifs à l'acte, et qui peut être étudié quelle que soit la tradition et les formules propres à toute administration. La tradition des actes, quant à elle, désigne la relation entre le texte produit par l'auteur sous sa forme définitive et tel qu'il nous est parvenu. L'étude de la tradition permet de déterminer la valeur du texte et d'en faire la critique. La genèse des actes est tout ce qui concerne l'élaboration de l'acte depuis la mise en branle de l'appareil administratif, jusqu'à l'achèvement des formalités qui lui procure son authenticité, fait sa publicité et lui donne une force exécutoire.

L'objectif général de cette étude est de montrer que la diplomatie contemporaine peut contribuer à réduire le fléau de la fraude documentaire. A cet effet, il est question de recueillir des informations auprès d'enquêtés aux fins de déceler la manifestation de la fraude au sein de la société et de nos entités administratives et de proposer des stratégies de lutte contre le phénomène de la fraude. Ainsi, nous allons nous appuyer sur l'analyse diplomatique pour aboutir aux résultats et leur discussion en adoptant une démarche adéquate.

## **1. Approche théorique**

Cette étude est placée sous le prisme de l'analyse diplomatique qui s'intéresse au document contrairement à l'analyse archivistique qui « s'intéresse à l'étude des documents à l'intérieur d'un système (dossier, série, fonds d'archives) » (L. Gagnon-Arguin, 2015, p. 38). En effet, le mot diplomatique est employé pour faire référence à

l'analyse critique de la forme des diplômes, documents définitifs avec une forme solennelle. Les aspects fondamentaux de cette analyse ont été développés en France par DOM Jean Mabillon et publiés en 1681 dans son ouvrage *De re diplomatica* qui porte sur l'étude de plus de cent chartiers dont il cherchait à prouver l'authenticité à partir des liens entre leurs caractéristiques formelles et structurelles, le lieu et la période où ces documents ont été produits.

La diplomatique « fonde une méthode basée sur la constitution d'un corpus de références permettant de tester le document examiné et isolant chacune de ses caractéristiques matériau utilisé, écriture, langue, succession de formules, etc.) pour le confronter à la collection de référence. » (L. Gagnon-Arguin, 2015, p. 32). Elle est la mieux indiquée dans le cadre de cette étude car elle offre une grille d'analyse permettant de distinguer les documents authentiques des faux. Elle s'articule autour des éléments externes qui déterminent l'apparence physique ou visuelle du document. Nous avons aussi les caractéristiques intrinsèques qui sont rattachés au document et son contenu.

L'analyse diplomatique prend en compte l'auteur, le destinataire et le rédacteur du document sans oublier la qualification du signataire sur le plan juridique. En outre, elle recommande l'identification de l'action ou de l'activité concernée par le document. L'action fait référence à un mouvement visant la production, le maintien, la modification ou la fin d'une situation. Aujourd'hui, le moment de l'action et le moment de la documentation ne peuvent être analysés séparément ; d'où la procédure intégrée en raison de l'obligation de rendre compte.



. .....

L'analyse diplomatique tient compte aussi du type de document qui renvoie à son titre, sa nature, sa fonction et son état de transmission, c'est-à-dire l'original, la copie ou le brouillon.

En somme, l'étude de la forme et de la genèse a véritablement évolué depuis l'établissement des traités de diplomatie, mais la grille d'analyse est toujours pertinente. Cette approche théorique nous permet de faire une analyse afin de mettre en évidence les éléments de validation d'un document authentique.

## **2. Approche méthodologique**

La démarche qualitative a été retenue dans le cadre de cette étude pour recueillir les informations auprès des agents qui sont commis à l'authentification des diplômes, des actes d'état civil et des actes liés à la propriété foncière. Les administrations investiguées sont les services de scolarité de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), de l'Université Felix Houphouët-Boigny, de l'Institut de Formation des Agents de Santé (INFAS), la Direction des Examens et Concours (DECO) sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le service d'état civil de la Mairie d'Abidjan-Abobo, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. L'enquête a été effectuée au cours du mois de février 2024 et a concerné dix personnes interrogées. Il s'agit des agents qui sont commis parfois à l'authentification des documents et des chefs de service. La recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et l'observation directe ont été utilisés pour obtenir les résultats qui suivent.

### 3. Résultats

#### 3.1. Fraude sur les diplômes

La fraude documentaire liée aux diplômes est un fléau de plus en plus répandu et favorisé par l'avènement des technologies de l'information et de la communication. Les falsifications de diplômes officiels sont récurrentes. C'est ce que révèle l'agent interrogé au Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration qui fait référence à un communiqué produit par Madame Anne-Désirée OULOTO, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, le 25 octobre 2023 :

Dans le cadre de l'élaboration des communiqués et arrêtés d'admission aux concours administratifs, il a été procédé à l'authentification des diplômes versés aux dossiers des candidats déclarés admis. De ces investigations, il ressort que cent cinquante-trois (153) personnes déclarées admises sous réserve de confirmation par lesdits communiqués et arrêtés d'admissions, ont fourni des diplômes non reconnus dont quatorze (14) diplômes du baccalauréat et cent trente-neuf (139) diplômes de Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC).

L'ampleur de la fraude est avérée au regard de cet extrait de communiqué. Un autre agent interrogé renchérit avec un communiqué en évoquant les cas avérés de fraude au concours d'entrée à l'Institut de Formation des Agents de Santé (INFAS) en ces termes :

.....  
A l'issue de l'authentification du Baccalauréat et du Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC), des candidats admissibles aux concours directs, édition 2022, nous venons par la présente vous informer que parmi eux, soixante-six (66) pour les concours des infirmiers, Sages-femmes et Techniciens Supérieurs de Santé et vingt (20) pour les concours des auxiliaires de santé ne sont pas autorisés à suivre les cours pour fraude et présentation de faux documents (non titulaires du Baccalauréat (Bac) et du Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC). N'DHATZ Ebanitché Epse SANOGO, Directrice de l'INFAS, 12/06/2023

Il nous a été également révélé à la Fonction Publique que « quatre-vingt-sept (87) agents des douanes ivoiriennes ont été épinglés pour avoir fait usage de faux diplômes pour accéder à des concours professionnels ». En plus, de la fraude sur les diplômes, celle sur les actes d'état civil est mise en évidence par cette étude.

### **3.2. Fraude sur les actes d'état civil et la nationalité**

L'état civil désigne l'ensemble des éléments relatifs à la personne (noms et prénoms, date et lieu de naissance, situation maritale). Il en existe trois types : les actes de naissances, les actes de mariages et les actes de décès. Ces documents sont établis dans les Mairies ou les sous-préfectures. Malheureusement, ils sont l'objet de fraude car leur acquisition permet de bénéficier de certains avantages. Cette situation est mise en exergue par un enquêté :

Notre état civil est l'objet de fraude. Certains individus font établir des documents frauduleux pour se prévaloir le droit qu'ils ne devraient pas avoir avec pour corollaire une identité fausse et de nationalité

ivoirienne. Le changement d'identité de façon frauduleuse est un secret de polichinelle. C'est pourquoi, l'Etat ivoirien a promulgué la loi N°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance et le décret N°2021-905 du 22 décembre 2021 portant prorogation du délai d'application des dispositions de la loi N°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.

En effet, le délai d'application des dispositions de la loi N°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance est prorogé de trois années, à compter de la date d'entrée en vigueur du décret N°2021-905 du 22 décembre 2021, article 1. Cette disposition est une opportunité pour les faussaires de rétablir leur vraie identité sans préjudice des acquis de leur ancienne identité.

### **3.3. Fraude sur les actes liés à la propriété foncière**

La notion de foncier fait référence à un fonds de terre, à son exploitation et à son imposition. Dès lors, le foncier renvoie à une propriété immobilière, un terrain nu ou sur lequel est bâtie une construction.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, la propriété d'un terrain est attestée par la détention de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD). A cet effet, les archives bénéficient d'un caractère particulier et apparaissent comme la preuve irréfutable dans

.....

toutes les transactions liées au foncier. Cette catégorie d'archives (ACD, Attestation Villageoise, Attestation de Cession, le guide villageois, le compulsoire d'huissier, l'acte notarié...) est soumise à des actes de malveillance, notamment la destruction, le vol et la falsification comme le dénoncent les enquêtés : « Malheureusement, les cas de fraude liés au foncier sont récurrents. Les cas de litige sont légions. Aucun acte relatif au foncier n'échappe à la malveillance des individus indécents. Usant de méthodes sophistiquées, ils abusent de l'ignorance des acquéreurs. »

Selon certains enquêtés au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, la malveillance dans le domaine du foncier a atteint un niveau inquiétant avec pour preuves les différents verdicts du Conseil d'Etat ayant désapprouvé certains lotissements dans le district autonome d'Abidjan. C'est ainsi que pour juguler ce phénomène, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a créé l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier qui rentrera en vigueur en janvier 2025. Cette disposition évitera la multiplicité des Attestations Villageoises et la vente d'un terrain à plusieurs personnes.

Dans le fonctionnement actuel, ce sont les villages qui produisent les attestations. Dorénavant, à partir de janvier 2025, c'est le Ministère en charge de la Construction qui produira lesdits documents.

### **3.4. Manifestation de la fraude**

La fraude se manifeste sous plusieurs formes. Pour détecter les documents frauduleux, il faut connaître certaines techniques d'authentification. En effet, les falsifications portent sur certains caractères internes ou externes ou les deux à la fois. C'est ce que confirment certains enquêtés à

propos des faux diplômes : « La fraude porte souvent soit sur le support du diplôme, le titre, le numéro, la date, le sceau, le nom et la qualité de l'autorité qui signe le diplôme. »

Cette récurrence au niveau des faux diplômes fait ressortir une différence entre le support authentique et celui du faux document. Aussi, le titre du faux diplôme n'est pas conforme au vrai. En outre, le numéro attribué trahi le faussaire car, il est très souvent différent de celui du document original. En comparant les documents, on constate que les dates des délibérations des examens des différents documents ne sont pas conformes. Le nom et la qualité de l'autorité signataire des actes révèlent très souvent les actes de falsification.

Le constat fait sur les faux diplômes est aussi valable pour l'état civil et le foncier. En effet, les falsifications portent principalement sur les caractères internes et externes, c'est-à-dire les différentes parties de l'acte depuis l'identification de l'auteur jusqu'aux mentions d'enregistrement par le bénéficiaire et les ajouts probables. De même, elles portent sur l'agencement des différents éléments tels que l'indication du destinataire, la position de la date et de la signature sur l'acte et les règles de rédaction existantes.

#### **4. Discussion des résultats**

Il ressort de cette étude des problèmes liés à la fraude documentaire sur les diplômes, l'état civil et le foncier ; ce qui n'est pas sans conséquence sur la société. En effet, la fraude documentaire va à l'encontre des valeurs et principes moraux. Elle jette le discrédit sur les efforts des autorités de former des citoyens modèles. Ce fléau met en mal la qualité

.....  
et la valeur des diplômes nationaux. Ces faux diplômes entachent la réputation de l'établissement, voire de l'ensemble du système éducatif ivoirien.

Aussi, l'état civil fait face à la résurgence et à la multiplication des cas de fraudes sur l'identité. Il est donc avéré que celui-ci est menacé par de faux documents administratifs, mettant en mal la stabilité et l'équilibre social. Cette situation peut engendrer des fléaux comme l'immigration clandestine, les trafics humains, les arnaques et le vol d'identité. La Côte d'Ivoire pourrait être un eldorado pour ces criminels sans foi, ni loi.

L'état civil ivoirien n'est pas assez sécurisé et fait l'objet de plusieurs critiques s'invitant parfois dans des débats politiques. Des politiques mettent souvent en doute la fiabilité des documents qui sont produits pour se faire établir le certificat de nationalité ivoirienne. L'état civil ivoirien est un secteur sensible qui pourrait menacer l'équilibre social si l'on y prend garde.

Les nombreux conflits autour du foncier ont amené l'Etat ivoirien à légiférer pour pacifier ce secteur. D'abord la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural précise en son chapitre II, à propos de la propriété, concession et transmission du domaine foncier rural et au niveau de la section I, article 4 : propriété du domaine foncier rural que la propriété d'une terre du domaine foncier est établi à partir de l'immatriculation de cette terre au registre foncier ouvert à cet effet par l'administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le certificat foncier. Ensuite, la loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 qui fait de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD), le document exclusif qui confère le titre de propriété sur un terrain urbain. L'ACD atteste de l'irrévocabilité de la

détention d'un bien foncier. C'est le seul document, sur le plan juridique, qui protège les droits du propriétaire foncier. Malgré cet arsenal juridique, le foncier est toujours source de conflits car l'ACD est aussi falsifié. Nous espérons qu'avec l'entrée en vigueur, à partir de janvier 2025, de l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier, en lieu et place de l'Attestation villageoise, apportera la paix et la garantie des droits. Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a affirmé que c'est un document infalsifiable qui sera produit exclusivement par ledit ministère.

Au regard de ce qui précède, nous affirmons que l'hypothèse selon laquelle la méconnaissance de la falsification des caractères et internes et externes des documents est un facteur de multiplication de la fraude documentaire.

La méthode diplomatique consiste à déceler le vrai document du faux. Celle-ci suit deux étapes qui sont l'analyse et la critique de l'acte. Evidemment, cela exige que pour être validé ou invalidé, tout document doit respecter ces deux étapes. Le document passe sous le regard critique de l'archiviste ou de l'agent qui le reçoit. A cet effet, ses aspects intellectuels et physiques doivent être analysés. Il s'agit d'analyser les caractères externes du document, précisément la mise en page, la forme de l'écriture, la matière du support, l'encre, l'ornementation des documents. En plus, il faut s'intéresser au caractère interne du document, à savoir les éléments d'identification que sont la date de l'acte, l'auteur, la suscription, le corps de l'acte et ses clauses. Son analyse comprend aussi les mentions hors teneur, à savoir tous les aspects mentionnés sur l'acte qui vont donner des informations sur sa création, sa



.....  
transmission et sa réception. Cette méthode va favoriser une analyse rigoureuse de l'acte pour en établir son authenticité.

A cette étape, l'agent en charge de la validation de l'acte doit analyser la qualité du support, son format, la présentation matérielle du texte, l'encre, les éléments figurés éventuels, l'écriture, les abréviations et la ponctuation doivent faire l'objet d'une attention particulière, de même que les marques de validation notamment le sceau. Ceci est un aspect constitutif de la manifestation de l'authenticité du document au regard de son mode d'apposition, son type, sa nature, sa légende et la couleur de ses attaches.

En outre, les caractères internes doivent passer à la phase d'authentification. L'un des éléments les plus importants est la langue du texte puisqu'évidemment la ou les langues dans le corps de l'acte doivent concorder ; il faut une concordance des règles de la rhétorique.

Par ailleurs, il revient à l'agent, pour ce qui est de la teneur de l'acte, de la décomposer en un certain nombre d'éléments qui, sans exister dans tous les actes ou sans figurer toujours à la même place, constituent un mode d'analyse adapté. Aussi, le style d'écriture doit être analysé. Une étude comparative devra confirmer ou non le style d'écriture utilisé habituellement dans les diplômes, les actes d'état civil et les actes du foncier.

Au total, une procédure de vérification axée sur la démarche diplomatique avant toute validation d'actes s'impose. Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer que notre hypothèse selon laquelle la diplomatie contemporaine est la réponse appropriée au phénomène de la fraude documentaire est confirmée. Dès lors, la formation du personnel de bureau sur les techniques d'authentification

des actes administratifs est préconisée pour garantir la sincérité des documents.

Cette démarche peut largement contribuer à la réduction des documents frauduleux. Aussi peut-elle aider au changement de mentalité des usagers et des citoyens vis-à-vis des documents. Ceux-ci garantissent les droits et donc, méritent d'être sécurisés par les producteurs et les utilisateurs. A ce stade de l'étude, nous pouvons affirmer que notre hypothèse selon laquelle la formation du personnel de bureau aux techniques diplomatiques est primordiale pour endiguer le phénomène de la fraude documentaire est confirmée.

## Conclusion

L'objectif de cette étude était de mettre en évidence le phénomène de la fraude documentaire en Côte d'Ivoire. Les résultats attestent de l'ampleur de ce fléau avec la prolifération des faux diplômes, des documents administratifs de l'état civil et du foncier avec leurs conséquences négatives sur le bon fonctionnement de la société, notamment le discrédit sur l'administration publique et le système éducatif ivoirien, sans omettre les nombreux conflits fonciers qui entraînent parfois des pertes en vies humaines. Les conflits et crises résultant des actes frauduleux ouvrent la voie à la réflexion sur les procédures de leurs productions. C'est pourquoi, cette étude préconise l'adoption de la démarche diplomatique comme une bonne alternative. Loin d'être une panacée, elle offre des techniques efficaces qui permettent de déceler les vrais

documents des faux. Pour ce faire, elle s'appuie sur deux étapes, à savoir l'analyse et la critique de l'acte. Cette démarche prend en compte l'analyse des caractères externes et internes.

Au total, nos hypothèses de recherche ont toutes été confirmées à la lumière de l'analyse diplomatique. Celle-ci a permis de mettre en relief les éléments susceptibles d'aider à distinguer un vrai document du faux. Les enjeux de la lutte contre la fraude documentaire étant énorme, il appartient aux autorités étatiques, fonctionnaires et citoyens de contribuer à l'éradication ou à la réduction du phénomène. Dans cette perspective, la sensibilisation et la formation des agents et des citoyens aux techniques diplomatiques s'avèrent nécessaires.

Cette étude met la lumière sur les dégâts causés par la fraude documentaire au sein de nos administrations. Elle présente un intérêt certain pour les professionnels de la gestion documentaire qui pourraient s'appuyer sur ses résultats pour sensibiliser les agents et mettre en place un mécanisme efficace de contrôle des actes administratifs. Dans la mesure où la sécurité de ces actes est un enjeu capital, les gouvernants doivent mieux exploiter ces données afin d'éviter des conséquences dramatiques à notre pays. Quant à la communauté scientifique, elle pourra s'en servir pour susciter des réflexions sur ce phénomène inquiétant qui a été l'objet de la présente étude.

## Références bibliographiques

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, 2020, *Abrégé d'Archivistique : Principes et pratiques du métier d'archiviste*, 4<sup>e</sup> édition, Presses de l'imprimerie Faurite.
- BATEKO Bob Bobutaka, 2015, *Archivistique, bibliothéconomie, documentation et légistique : Des disciplines de la bibliologie*, Paris, L'Harmattan.
- Commission Internationale de diplomatique, 1997, *Vocabulaire internationale de la diplomatique*, Valence, Presses Universitaires de Valence.
- COUTURE Carol, LAJEUNESSE Marcel, 2014, *L'Archivistique à l'ère du numérique : les éléments fondamentaux de la discipline*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Décret N°2021-905 du 22 décembre 2021 *portant prorogation du délai d'application des dispositions de la loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.*
- GAGNON-ARGUIN Louise, MAS Sabine, Maurel Dominique, 2015, *les genres documentaires dans les organisations : Analyse théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 *instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.*
- Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 *modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.*

. .....

Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 *relative au domaine foncier rural.*

SERVAIS Paul, HIRAUX Françoise, 2010, *Les maltraitances archivistiques : falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations,* Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.